



PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 26 juin 2025

FEUX DE FORÊT

Prévention du risque d'incendie de forêt et de végétaux : le préfet de la Moselle active le degré de danger « modéré » pour l'ensemble du département

Après concertation et au regard de la sensibilité de la végétation, des dernières données météorologiques et donc du risque d'incendie de forêts et de végétaux, **le préfet de la Moselle a décidé de déclencher à partir du 24 juin 2025 à 12h, le degré de danger « modéré » pour l'ensemble du département de la Moselle.**

Toutes les communes du département sont concernées par les restrictions liées à ce degré de danger.

Rappel des interdictions pour un danger « modéré »

Pour rappel, les interdictions suivantes sont valables pour les degrés « faible », « léger » et « modéré » depuis le 15 mars 2025 :

- les lâchers de lanternes volantes équipées de flammes ;
- tout feu en forêt et à moins de 200 mètres des lisières des bois et forêts sauf pour les propriétaires et leurs ayants-droits et sauf pour les barbecues installés sur une aire aménagée.

Tenez-vous informé de la situation en consultant les sites suivants

- Pour plus de précisions, page dédiée sur le site de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr
- Retrouvez les bons réflexes à adopter : www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation
- Prévisions météo : www.meteo.fr
[05 67 22 95 00](tel:0567229500) (répondeur téléphonique sur la vigilance météorologique)

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Delphine Dematte : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle